

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2021

Numéro de version 3

Révision: 20.07.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**- 1.1 Identificateur de produit**

- Nom du produit **Körapur 791 - Komp.A**

- Code du produit R044872-02

- UFI: X32Q-20HQ-9007-KTMR

**- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle

**- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**- Producteur/fournisseur :**

Kömmerring Chemische Fabrik GmbH  
Zweibrücker Straße 200  
D-66954 Pirmasens  
Tel.: +49 (0)6331/56-2000  
www.koe-chemie.de

**- Service chargé des renseignements :**

Abteilung: EU Regulatory Engineering Adhesives  
(department: EU Regulatory Engineering Adhesives)  
E-Mail: Productsafety@Koe-Chemie.de

**- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

In case of poisoning:  
GBK-EMTEL International  
Tel.(24h): +49(0)6132/84463 (all languages)

In case of transport accidents:

Tel.(24h): (001) 352 323 3500 (Infotrac - Contract ID: 90373 / GBK)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**- 2.2 Éléments d'étiquetage**

**- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**- Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention

**- Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2021

Numéro de version 3

Révision: 20.07.2020

Nom du produit **Körapur 791 - Komp.A**

(suite de la page 1)

**- Conseils de prudence**

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**- 2.3 Autres dangers**

**- Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT**: Non applicable.  
 - **vPvB**: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description** : Mélange de plusieurs matières premières

**- Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 94-96-2 EINECS: 202-377-9 Reg.nr.: 01-2120000832-71-xxxx	2-éthylhexane-1,3-diol Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	<2%
CAS: 6864-37-5 EINECS: 229-962-1 Reg.nr.: 01-2119497829-12-xxxx	2,2'-diméthyl-4,4'méthylènebis(cyclohexylamine) Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1A, H314; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302	<1%
CAS: 68479-98-1 EINECS: 270-877-4 Reg.nr.: 01-2119486805-25-xxxx	diéthylméthylbenzènediamine STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Eye Irrit. 2, H319	<1%

- **SVHC** Ne contient pas des substances SVHC > 0,1%

**- Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**- 4.1 Description des premiers secours**

- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau** :

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

- **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion** : Envoyer immédiatement chercher un médecin

**- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2021

Numéro de version 3

Révision: 20.07.2020

**Nom du produit** **Körapur 791 - Komp.A**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
  - Jet d'eau
  - Mousse résistant à l'alcool
  - Poudre d'extinction
  - Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
  - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
  - Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
  - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
  - Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
  - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
  - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
  - N'employer que dans des secteurs bien aérés
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
  - Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
  - Protéger contre le gel.
  - Tenir les emballages hermétiquement fermés
  - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
  - Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
  - Stocker à sec
- **Classe de stockage (according german VCI-concept):** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
  - Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2021

Numéro de version 3

Révision: 20.07.2020

Nom du produit **Körapur 791 - Komp.A**

(suite de la page 3)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains (DIN EN 420):** Gants de protection conseillé si contact direct est possible.
- **Protection des yeux :** Appareil de protection des yeux conseillé si contact direct est possible.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### - 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### - Indications générales.

##### - Aspect:

Forme :	Très visqueux
Couleur :	beige clair
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

##### - Modification d'état

Point d'ébullition : non déterminé

- Point d'éclair : > 100 °C

- Température d'inflammation : non déterminé

##### - Limites d'explosion :

inférieure : non déterminé  
supérieure : non déterminé

- Pression de vapeur à 20 °C: < 1 hPa

- Densité à 20 °C: 1,2 g/cm<sup>3</sup>  
- Densité de vapeur: Non déterminé.  
- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

##### - Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : insoluble

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

##### - Viscosité :

dynamique à 20 °C: 30000 mPas (Brookfield)

##### - Teneur en solvants :

VOC (EU): 0,0 g/l  
VOC (EU): 0,00 %  
VOC (CH): 0,00 %

- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2021

Numéro de version 3

Révision: 20.07.2020

Nom du produit **Körapur 791 - Komp.A**

(suite de la page 4)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réactions aux agents d'oxydation  
Réactions aux acides
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**:  
En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) :  
Gaz nitreux.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** :  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral	LD50	87500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	24390 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	50,5 mg/l

**CAS: 94-96-2 2-éthylhexane-1,3-diol**

Oral	LD50	1400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rbt)

**CAS: 6864-37-5 2,2'-diméthyl-4,4'méthylènebis(cyclohexylamine)**

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	300 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,5 mg/l (ATE)

**CAS: 68479-98-1 diéthylméthylbenzènediamine**

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	1100 mg/kg (ATE)

- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** :  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation** :  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires** :
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2021

Numéro de version 3

Révision: 20.07.2020

**Nom du produit** **Körapur 791 - Komp.A**

(suite de la page 5)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**  
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** A éliminer suivant les directives administratives.
- **EWC-Code(s):**  
Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (\*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409\* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses  
080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11\* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses  
08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :

15 01 10\* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres :

15 01 01 Emballages en papier et en carton  
15 01 02 Emballages en plastique

(suite page 7)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2021

Numéro de version 3

Révision: 20.07.2020

Nom du produit **Körapur 791 - Komp.A**

(suite de la page 6)

- 15 01 04 Emballages en métal
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	
- Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	
- Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales :
- Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

-----  
Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

- **Légende des Phrases (H- et R-) se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)**  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2021

Numéro de version 3

Révision: 20.07.2020

### Nom du produit **Körapur 791 - Komp.A**

(suite de la page 7)

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**- Service établissant la fiche technique :****- Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3